



**JEUDI 23 MAI 2024, NOUS SERONS REÇUS PAR LE MINISTÈRE.
À CETTE OCCASION, NOUS DÉPOSERONS NOTRE CAHIER DE REVENDICATIONS.**

Suite au courrier intersyndical unitaire (Fédération Nationale de l'Action Sociale et Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIERE Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT, Fédération Santé Sociaux SUD) du 11 avril 2024, nous allons enfin être reçu par un représentant du cabinet de la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Madame Catherine VAUTRIN :

**Jeudi 23 Mai, au Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités
127 rue de Grenelle – 75007 Paris**

À cette occasion, conformément à notre mandat, nous rappellerons notre position et nos propositions concernant la Convention Collective Unique Etendue (C.C.U.E) que la ministre veut élargir, afin d'aboutir à un accord de Branche sur les 183 euros net pour tous sans contreparties, les heures de nuit et des dimanches.

Nous réaffirmerons notre attachement à défendre une offre médico-sociale à la hauteur des besoins, pour garantir un accompagnement de qualité, et notre opposition à l'acte 2 de l'inclusion.

Nous réaffirmerons notre attachement à défendre les diplômés d'Etat, la formation professionnelle, et leur reconnaissance dans les conventions collectives.

De même, nous déposerons notre cahier de revendications pour tous nos secteurs : social, médico-social, de l'insertion, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, de l'aide à domicile. Ainsi que ceux des établissements en grève mobilisés, comme l'IME de Pépieux - APAJH (11), de l'association ANPHIM (35), de l'ADSEA (63) qui nous sont parvenus.

La colère est légitime, la résistance est en cours et doit s'amplifier. C'est dans ce sens qu'une délégation du bureau de la fédération sera présente devant le ministère, lors de la journée de mobilisation sur les salaires dans la Santé Privée, impulsée par l'UNSFO, le 30 mai à PARIS.

Afin de porter un coup d'arrêt aux politiques d'austérité, nous le réaffirmons, si l'action interprofessionnelle et la grève interprofessionnelle sont nécessaires, cela passe par l'unité et l'action commune sur des revendications précises.

En attendant, la FNAS FO invite ses syndicats à poursuivre l'organisation d'Assemblées Générales, dans l'unité, pour établir avec les salariés les cahiers de revendications. Ces assemblées doivent décider, des formes de leurs mobilisations, y compris par la grève.

Paris, le 19 mai 2024.